

RAPPORT

Agadir,
Maroc
12-14 juin
2013

**Comité exécutif de la
Commission de lutte
contre le Criquet
pèlerin dans la
Région occidentale
(CLCPRO)**

Huitième Réunion





Rapport de la huitième Réunion du Comité exécutif

Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)

<http://www.clcpro-empres.org>

Agadir, 12-14 juin 2013

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2013

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2013



**Participants à la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO
Agadir, Maroc, 12-14 juin 2013**

Sommaire

Résumé des recommandations de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO	5
1. Ouverture de la Réunion	7
2. Election du Président et du Vice-président, désignation du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour	8
3. Situation acridienne dans les régions occidentale et centrale	9
4. Etat d'avancement de l'élaboration des plans de gestion du risque acridien dans les pays	9
5. Mise en œuvre du Plan de formation régional 2011-2014	10
6. Mise en œuvre du Cahier des charges environnementales dans les pays membres de la CLCPRO	11
7. Mise en œuvre du Programme régional de recherche 2011-2014	12
8. Mise en place du système de suivi-évaluation du Programme EMPRES en Région occidentale	12
9. Examen des comptes annuels pour 2012-2013	13
10. Divers	13
10.1 Présentation des principaux résultats de la formation régionale en communication tenue à Alger en mai 2013	13
10.2 Présentation de la maquette de mise à jour du site internet de la CLCPRO	14
11. Lieu et dates de la septième Session de la Commission (Réunion conjointe avec la neuvième Réunion du Comité exécutif)	14
12. Adoption du rapport et clôture de la Réunion	14
13. Nécrologie	15
Annexes	16
<i>Annexe 1. Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO (version 2013)</i>	17
<i>Annexe 2. Liste des indicateurs et sous-indicateurs du SSE du Programme EMPRES-RO définis par le groupe d'expert</i>	20
<i>Annexe 3. Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 31/12/2012</i>	26
<i>Annexe 4. Etat des dépenses de la CLCPRO en 2012 et 2013 (jusqu'au 31 mai)</i>	27
<i>Annexe 5. Relevé des conclusions de la formation régionale en communication (Alger, 19-23 mai 2013)</i>	29
<i>Annexe 6. Liste des participants à la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Agadir, Maroc, 12-14 juin 2013)</i>	31
Liste des abréviations et acronymes	32

RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 8^{EME} REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA CLCPRO

Situation acridienne

Les délégués recommandent :

- R1. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de maintenir la vigilance par rapport à la situation acridienne et donc aux pays de la ligne de front de démarrer les opérations de prospection/lutte dès la mi-juin et d'intensifier la solidarité régionale, notamment en matière de mise à disposition de pesticides et d'équipes d'intervention.

Plans de gestion du risque acridien

Les délégués recommandent :

- R2. Au Secrétariat de transmettre aux unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO les versions validées des plans de gestion du risque acridien de ces mêmes pays afin de renforcer le partage d'expériences.
- R3. Au Secrétariat d'inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO, une demi-journée de réflexion sur les critères de déclenchement du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA).

Formation

Les délégués recommandent :

- R4. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de nommer un responsable de la formation, si tel n'est pas encore le cas.
- R5. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de choisir les candidats participant aux formations régionales de formateurs sur des critères de compétences techniques et pédagogiques.
- R6. Aux unités nationales de lutte antiacridienne d'inscrire dans leur budget annuel une ligne spécifique pour la prise en charge des formations nationales avec l'objectif d'un financement pérenne (activité normative).
- R7. Aux unités nationales de lutte antiacridienne d'adresser au Secrétariat, en janvier de chaque année, le plan annuel des formations nationales.
- R8. Aux unités nationales de lutte antiacridienne et au Secrétariat de préparer la structure harmonisée d'une base de données des formations réalisées.
- R9. Au Secrétariat de poursuivre l'organisation du suivi ou « coaching » des formations nationales et l'évaluation de ce dispositif de suivi dans le cadre de l'évaluation du Plan de formation régional 2011-2014.

Environnement

Les délégués recommandent :

- R10. Aux Pays membres de la CLCPRO de continuer l'effort de mise en œuvre des exigences environnementales et notamment celles relatives à l'utilisation opérationnelle des biopesticides.

- R11. Aux Pays de l’Afrique du Nord-Ouest de disposer de la version électronique de la cartographie des zones écologiquement sensibles en format compatible avec RAMSES, pour leur prise en compte lors des opérations de lutte antiacridienne.**
- R12. Aux pays et au Secrétariat de poursuivre la recherche de financements pour la gestion des pesticides obsolètes et la décontamination des sols et matériels.**

Recherche

Les délégués recommandent :

- R13. Au Secrétariat de poster sur le site internet de la CLCPRO les résumés des résultats des travaux de recherche conduits par les pays membres.**

Système de suivi-évaluation du Programme EMPRES-RO

Les délégués recommandent :

- R14. Aux responsables de l’environnement de statuer sur l’indicateur 11 relatif à la mise en œuvre des exigences de base et complémentaires du Cahier des charges environnementales lors du prochain atelier de formation sur la standardisation des méthodes d’évaluation des Cahiers des charges environnementales (« score card ») prévu à Dakar au Sénégal en septembre 2013.**

Contribution des Etats au Fonds fiduciaire de la Commission

Les délégués invitent :

- R15. Les Etats membres à s’acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission au titre de l’année 2013 et à régulariser leurs arriérés.**

1. Ouverture de la Réunion

1. Conformément aux recommandations de la 6^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), qui s'est tenue conjointement avec la 7^{ème} Réunion de son Comité exécutif à Tunis, Tunisie, du 26 au 30 mars 2012, la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la Commission s'est tenue à Agadir, Maroc, du 12 au 14 juin 2013.
2. La cérémonie d'ouverture de cette Réunion a été présidée par M. Saïd Ghaout, Directeur du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLAA) du Maroc, en présence des délégués des quatre autres Etats membres du Comité exécutif (Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) ; de M. Mohamed Lemine Ould Ahmedou, Fonctionnaire Acridologue du Secrétariat de la CLCPRO et représentant le Docteur Annie Monard, Fonctionnaire principale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Siège, Responsable du Groupe « Acridiens et ravageurs transfrontières des plantes » et Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordinatrice du Programme EMPRES¹ en Région occidentale (EMPRES-RO) *ad interim* ; de M. Adel Jemmazi, Président en exercice de la CLCPRO ; de M. Hilaire Sanou, Chargé de la sécurité sanitaire des végétaux au sein de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ; de M. Yene Belayneh, Conseiller technique principal de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID -*United States Agency for International Development*) ; et des fonctionnaires du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO (ci-après dénommé « le Secrétariat »). La liste complète des participants est présentée en annexe 6.
3. Monsieur M. L. Ould Ahmedou a exprimé, au nom du Docteur Annie Monard, ses vifs et sincères remerciements au Gouvernement du Maroc d'avoir bien voulu abriter les travaux de cette 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO. Il a rappelé que la CLCPRO, à travers la phase I (2006-2010) du programme EMPRES-RO, a bâti les fondements de la durabilité de la lutte préventive et développé les outils nécessaires pour faire face, de manière coordonnée et raisonnée, aux invasions du Criquet pèlerin.
4. Il a précisé que la deuxième phase (2011-2014) du programme EMPRES-RO, dite phase de consolidation, n'a commencé que partiellement. En effet, seuls des financements limités sont pour l'instant disponibles malgré les efforts de plaidoyer des pays, de la CLCPRO et de la FAO auprès des partenaires pour assurer l'intégralité de son financement.
5. Il a souligné que les pays membres de la CLCPRO et les partenaires au développement ont réagi rapidement lors de la résurgence du Criquet pèlerin dans la Région occidentale en 2012, ce qui a permis de réduire le risque de son évolution en une recrudescence et a prouvé le degré de préparation des pays et le rôle de coordination déterminant de la CLCPRO.
6. Il a indiqué que le déplacement de groupes du Criquet pèlerin en mai 2012 de l'Afrique du Nord-Ouest vers les pays du Sahel et le retour en novembre 2012 de groupes issus de la reproduction estivale au Sahel vers l'Afrique du Nord-Ouest ont une fois de plus mis en évidence la complémentarité écologique entre l'Afrique du Nord-Ouest et l'Afrique de l'Ouest et donc la pertinence de l'existence de notre Commission.

¹ EMPRES : *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases - Desert Locust Component* / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante Criquet pèlerin.

7. Il a enfin précisé que c'est dans ce contexte de résurgence acridienne et de recherche de financement pour la phase II du programme EMPRES-RO que s'inscrit cette Réunion du Comité exécutif de la Commission, qui aura à statuer sur des questions techniques liées à la prévention mais aussi à l'urgence acridienne. Elle offrira l'opportunité de faire le point sur les axes stratégiques développés par la Commission, en particulier la mise en place de plans de gestion du risque acridien dans les pays, la formation, le suivi environnemental, la recherche, le suivi-évaluation ainsi que l'état d'exécution du budget de la Commission.
8. Monsieur Saïd Ghaout a ensuite pris la parole pour souhaiter, au nom du Gouvernement du Maroc, la bienvenue aux participants et un agréable séjour à Agadir. Il a souligné l'importance du Comité exécutif en tant qu'organe chargé de conseiller la Commission et qui étudie, analyse et évalue les sujets et dossiers liés à la lutte antiacridienne pour lesquels des recommandations sont formulées aux sessions de la CLCPRO. Il a mis l'accent sur l'importance des recommandations du Comité exécutif dans l'amélioration et le renforcement de la coordination des efforts fournis d'une part par tous les pays de la Région occidentale et d'autre part par le Secrétariat.
9. Il a enfin déclaré ouverte la huitième Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO tout en souhaitant plein succès à ses travaux.

2. Election du Président et du Vice-président, désignation du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour

10. Les délégués ont procédé à l'élection de :
Président : M. Garba Yahaya (Niger)
Vice-président : M. Saïd Ghaout (Maroc)
11. **Le Comité de rédaction** est composé de M. Mohamed Abdallahi Ebbe (Mauritanie), M. Garba Yahaya (Niger), M. Saïd Ghaout (Maroc) et M. Adel Jemmazi (Président de la Commission), ainsi que du Secrétariat.
12. Après discussion du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour ci-après a été adopté :
 - 1) Ouverture de la Réunion
 - 2) Election du Président et du Vice-président, désignation du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour
 - 3) Situation acridienne dans les régions occidentale et centrale : conséquences pour la Commission
 - 4) Etat d'avancement de l'élaboration des plans de gestion du risque acridien dans les pays
 - 5) Mise en œuvre du Plan de formation régional 2011-2014
 - 6) Mise en œuvre du Cahier des charges environnementales dans les pays membres de la CLCPRO
 - 7) Mise en œuvre du Programme régional de recherche 2011-2014
 - 8) Mise en place du système de suivi-évaluation du Programme EMPRES en Région occidentale
 - 9) Examen des comptes annuels pour 2012-2013
 - 10) Divers

- Présentation des principaux résultats de la formation régionale en communication tenue à Alger en mai 2013
- Présentation de la maquette de mise à jour du site internet de la CLCPRO

11) Adoption du rapport et clôture de la Réunion

3. Situation acridienne dans les régions occidentale et centrale

13. Les participants ont adopté les conclusions de la réunion des experts des pays membres de la CLCPRO sur la menace acridienne au Sahel, tenue à Agadir, Maroc, les 10 et 11 juin 2013 ; en particulier le plan d'action régional (juin-août 2013) élaboré sur la base de l'évolution probable de la situation acridienne pour la période estivale.
14. Les participants ont appelé les pays de la ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) à conduire des opérations de prospection et de lutte à partir de la mi-juin pour faire face aux déplacements prévus des groupes de criquets et petits essaims issus des éclosions débutées mi-avril 2013 en Algérie, au Maroc et en Libye et ayant échappé aux traitements. Ils ont également demandé au Tchad de renforcer son dispositif de prospection/lutte par des équipes supplémentaires afin de signaler à temps l'arrivée probable de groupes issus de la reproduction en cours dans la Région centrale.
15. Au cours des discussions, la Mauritanie a exprimé sa préoccupation quant à l'extrême difficulté, pour le dispositif malien, d'intervenir dans les zones grégarigènes du nord du Mali en raison de l'insécurité, et des conséquences que cela implique pour les pays avoisinants, notamment la Mauritanie, en terme de renforcement de leur dispositif de prospection/lutte, comme ce fut le cas lors de la campagne de 2012.
16. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R1. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de maintenir la vigilance par rapport à la situation acridienne et donc aux pays de la ligne de front de démarrer les opérations de prospection/lutte dès la mi-juin et d'intensifier la solidarité intra-régionale, notamment en matière de mise à disposition de pesticides et d'équipes d'intervention.

4. Etat d'avancement de l'élaboration des plans de gestion du risque acridien dans les pays

17. Le Secrétariat a présenté l'état d'avancement de l'élaboration des plans de gestion du risque acridien dans les pays membres de la CLCPRO. Le travail des pays dans ce domaine s'est poursuivi en 2012 et au premier semestre 2013 avec, au besoin, l'appui du Secrétariat. Ainsi, cinq pays disposent fin mai 2013 d'une version validée (édition N°1 de leur plan) à savoir le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Les pays pour lesquels le plan est en cours de finalisation et devrait être validé en 2013 sont l'Algérie, le Burkina Faso, le Tchad et la Tunisie. En outre, le Sénégal a organisé en décembre 2012 un exercice de simulation de la mise en œuvre de son Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA). Par ailleurs, le Mali, le Niger et le Sénégal préparent la deuxième édition de leur Plan respectif pour y intégrer le retour d'expérience de la gestion de la menace acridienne au Sahel en 2012 et de celui des exercices de simulation dans les cas du Mali (exercice tenu en octobre 2011) et du Sénégal (exercice tenu en décembre 2012).
18. Par ailleurs, le Secrétariat a amélioré le canevas du Plan de gestion du risque acridien proposé aux pays à partir du retour d'expérience sur les trois éléments suivants :

(i) exercices de simulation conduits au Mali et au Sénégal ; (ii) gestion de la menace acridienne au Sahel en 2012 et ; (iii) expérience acquise dans la rédaction des plans par les pays depuis le démarrage du processus en 2008. Le plan du Tchad, rédigé selon ce nouveau canevas, a été présenté aux participants comme exemple.

19. Au cours des discussions, les délégués se sont félicités du niveau d'avancement du développement des plans de gestion du risque acridien dans les pays et en particulier de celui du Tchad dont la qualité a été jugée très bonne avec les différents scénarii proposés selon les périodes acridiennes. Le délégué du Mali a également souhaité que les plans puissent être partagés entre les pays. La question des critères de déclenchement du PNUA a également été soulevée ainsi que celle de la constitution d'un fonds de réserve au niveau régional pour la mise en œuvre des PNUA. Ce dernier point sera discuté lors d'une réunion d'experts prévue en novembre 2013 pour définir plus précisément et de façon pratique les modalités de mise en œuvre des instruments financiers approuvés lors de la 40^{ème} Session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC -*Desert Locust Control Committee*).

20. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R2. Au Secrétariat de transmettre aux unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO les versions validées des plans de gestion du risque acridien de ces mêmes pays afin de renforcer le partage d'expériences.

R3. Au Secrétariat d'inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion des chargés de liaison du Programme EMPRES-RO, une demi-journée de réflexion sur les critères de déclenchement du Plan National d'Urgence Antiacridien (PNUA).

5. Mise en œuvre du Plan de formation régional 2011-2014

21. Le Secrétariat, après avoir rappelé les formations prévues dans le Plan de Formation Régional II (PFR II) pour la période 2011-2014 (9 formations régionales, 92 formations nationales, 21 formations individuelles et 23 formations de longue durée), a présenté le bilan des formations réalisées en 2012 et jusqu'en mai 2013.

22. Les participants ont par ailleurs été informés de la mise à jour et de la validation, en 2012, de quatre des cinq modules de formation portant sur la lutte contre le Criquet pèlerin (bio-écologie du Criquet pèlerin ; techniques de prospection sur le Criquet pèlerin ; techniques d'application des pesticides en Ultra-bas volume –UBV- en lutte antiacridienne et suivi environnemental en lutte antiacridienne). La mise à jour du cinquième module sur le « suivi sanitaire en lutte antiacridienne » est en cours. Par ailleurs, le Secrétariat va procéder, en 2013, au recrutement d'un consultant expert en protection des végétaux et ayant un regard extérieur sur la lutte antiacridienne pour préparer un guide ou manuel pédagogique à l'usage des formateurs utilisant ces modules.

23. En ce qui concerne les formations régionales, cinq ont été réalisées sur les thèmes des prospections acridiennes, du suivi environnemental et sanitaire, de la gestion de l'information acridienne et de la communication. Elles ont permis de former 32 cadres des UNLAs.

24. Concernant les formations nationales, 32 ont été réalisées au niveau des pays de la ligne de front. Ces formations ont porté sur les techniques de prospection, la gestion de l'information acridienne, les techniques de pulvérisation et le suivi sanitaire et environnemental.

25. Pour les formations individuelles et les formations de longue durée, aucune nouvelle formation n'a débuté par manque de financement.
26. Lors des discussions, qui ont essentiellement porté sur le suivi ou « *coaching* » des formations et après s'être félicités de la pertinence de cette innovation, les participants ont recommandé la pérennisation de cette activité et la nécessité de disposer d'un guide pédagogique pour les formateurs.
27. La proposition par le Secrétariat de créer une base de données des formations réalisées a été unanimement acceptée par les participants.
28. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R4. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de nommer un responsable de la formation, si tel n'est pas encore le cas.

R5. Aux unités nationales de lutte antiacridienne de choisir les candidats participant aux formations régionales de formateurs sur des critères de compétences techniques et pédagogiques.

R6. Aux unités nationales de lutte antiacridienne d'inscrire dans leur budget annuel une ligne spécifique pour la prise en charge des formations nationales avec l'objectif d'un financement pérenne (activité normative).

R7. Aux unités nationales de lutte antiacridienne d'adresser au Secrétariat, en janvier de chaque année, le plan annuel des formations nationales.

R8. Aux unités nationales de lutte antiacridienne et au Secrétariat de préparer la structure harmonisée d'une base de données des formations réalisées.

R9. Au Secrétariat de poursuivre l'organisation du suivi ou « *coaching* » des formations nationales et l'évaluation de ce dispositif de suivi dans le cadre de l'évaluation du Plan de formation régional 2011-2014.

6. Mise en œuvre du Cahier des charges environnementales dans les pays membres de la CLCPRO

29. Le Secrétariat a présenté les activités réalisées dans la Région occidentale de mars 2012 à mai 2013 et celles programmées pour le second semestre 2013. Les participants se sont félicités des résultats accomplis par les pays pour la mise en œuvre des exigences environnementales et en particulier ce qui concerne : a) l'élaboration de la cartographie des zones sensibles et leur prise en compte dans la nouvelle version de RAMSES ; b) les études d'impact environnemental ; c) la gestion des stocks de pesticides et d) le suivi sur le terrain, par des équipes spécialisées, de l'impact des traitements antiacridiens sur l'environnement et la santé humaine.
30. Les participants ont pris note de la tenue en septembre 2013 de : a) une réunion d'experts environnementalistes, qui sera modérée par un consultant environnementaliste, sur la standardisation des méthodes d'évaluation de la mise en œuvre des Cahiers des charges environnementales (CCE) nationaux et la proposition d'actions futures pour accélérer le processus de mise en œuvre des CCE ; et b) un atelier régional de formation sur le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS -*Pesticide Stock Management System*) pour améliorer l'emploi de cet outil installé dans neuf des dix pays membres de la CLCPRO.
31. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :
R10. Aux Pays membres de la CLCPRO de continuer l'effort de mise en œuvre des exigences environnementales et notamment celles relatives à l'utilisation opérationnelle des biopesticides.

R11. Aux Pays de l’Afrique du Nord-Ouest de disposer de la version électronique de la cartographie des zones écologiquement sensibles en format compatible avec RAMSES, pour leur prise en compte lors des opérations de lutte antiacridienne.

R12. Aux pays et au Secrétariat de poursuivre la recherche de financements pour la gestion des pesticides obsolètes et la décontamination des sols et matériels.

7. Mise en œuvre du Programme régional de recherche 2011-2014

32. Le Programme de recherche n’a pas connu un début de mise en œuvre par manque de projet soumis par les pays. Toutefois, le Secrétariat a rappelé les conditions d’éligibilité des projets de recherche aux participants à savoir : (i) faire parvenir un projet de recherche au Secrétariat au moins trois semaines avant la Réunion du Comité exécutif et (ii) proposer un thème de recherche s’inscrivant dans le cadre du Plan régional de recherche.
33. Les participants ont discuté le sujet de thèse de doctorat que conduit actuellement M. Sory Cissé, relatif aux seuils de grégarisation du Criquet pèlerin. Ils ont salué à ce titre l’étroite collaboration entre le CNLA de la Mauritanie, le CNLAA du Maroc, l’Institut Agronomique et Vétérinaire (IAV) Hassan II d’Agadir et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad).
34. Les participants ont aussi pris note des travaux de recherche, sur le thème de l’écologie du Criquet pèlerin et la dynamique de ses populations, conduits par le CNLA de la Mauritanie au cours des deux dernières années et dont les résultats ont été publiés dans des revues internationales.
35. A l’issue des discussions, les délégués recommandent :

R13. Au Secrétariat de poster sur le site internet de la CLCPRO les résumés des résultats des travaux de recherche conduits par les pays membres.

8. Mise en place du système de suivi-évaluation du Programme EMPRES en Région occidentale

36. Le Secrétariat a rappelé les activités réalisées dans le domaine du suivi-évaluation du programme EMPRES-RO depuis la tenue de la 6^{ème} Session de la CLCPRO durant laquelle un Système de suivi-évaluation (SSE) amélioré alors proposé avait été approuvé par les délégués. Ainsi, la recommandation formulée à cet égard lors de la 6^{ème} Session et portant sur l’organisation d’une réunion d’un groupe technique composé d’acridologues en vue de définir les indicateurs du SSE a été mise en œuvre au début du mois d’avril 2013. Cette réunion avait été précédée, début 2012, d’une réflexion interne des UNLAs sur l’évolution de la fiche standard de prospection et de la mise en place d’un Comité virtuel (*e-Committee*) chargé de faire la synthèse de la réflexion susmentionnée des UNLAs et de définir les indicateurs pertinents du SSE.
37. La réunion d’avril précitée, tenue à Nouakchott en Mauritanie, a permis de mettre à jour la fiche de prospection (version 2013) et de définir les indicateurs pertinents du SSE du Programme EMPRES-RO, qui ont été approuvés par les délégués du Comité exécutif. La fiche standard de prospection est présentée en annexe 1 et la liste des indicateurs du SSE en annexe 2.

38. Enfin, une formation régionale des chargés de suivi-évaluation des UNLAs sur le SSE amélioré sera organisée en septembre 2013 à Niamey, au Niger, et l'informatisation du SSE sera disponible en fin d'année.

39. A l'issue des discussions, les délégués recommandent :

R14. Aux responsables de l'environnement de statuer sur l'indicateur 11 relatif à la mise en œuvre des exigences de base et complémentaires du Cahier des charges environnementales lors du prochain atelier de formation sur la standardisation des méthodes d'évaluation des Cahiers des charges environnementales (« score card ») prévu à Dakar au Sénégal en septembre 2013.

9. Examen des comptes annuels pour 2012-2013

40. Le Secrétariat a présenté l'état des contributions des Etats membres de la CLCPRO à son Fonds fiduciaire en date du 31 décembre 2012 (annexe 3). Le montant cumulé des arriérés est de 1 113 641 USD. Le Directeur général de la FAO a adressé le 04 juin 2013 à chacun des dix Etats membres une lettre d'appel à contribution au titre de l'année 2013 ; il y rappelle le montant de arriérés et invite le pays à les régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due.

41. Les participants ont fait part de leur préoccupation quant au montant cumulé des arriérés.

42. Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO au 31 mai 2013 est de 1 586 873 USD.

43. Le Secrétariat a aussi présenté les dépenses de 2012 et 2013 jusqu'au 31 mai de cette année. Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2012 et 2013 (au 31/05/2013) est de 197 330 USD, dont 136 901 USD au titre de 2012 et 60 430 USD pour les 5 premiers mois de 2013 (annexe 4). En outre, en application de la recommandation formulée lors de la Réunion conjointe des 6^{ème} Session et 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (mars 2012, Tunis) relative à l'attribution à la Libye d'un montant de 300 000 USD sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO pour faire face à la situation acridienne qui prévalait en 2012 dans ce pays, les dépenses sur ce chapitre (hors budget de l'année 2012) ont été de 152 191,78 USD.

44. Enfin, le programme de travail et le budget correspondant pour l'année 2013 ont été rappelés aux participants.

45. A l'issue des discussions, les délégués ont félicité le Secrétariat pour la gestion rigoureuse du Fonds fiduciaire de la Commission et ont invité :

R15. Les Etats membres à s'acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission au titre de l'année 2013 et à régulariser leurs arriérés.

10. Divers

10.1 Présentation des principaux résultats de la formation régionale en communication tenue à Alger en mai 2013

46. Le Secrétariat a présenté les principaux résultats de la formation régionale des chargés de communication des UNLAs qui s'est tenue à Alger, en Algérie, du 19 au 23 mai 2013. Les conclusions de l'atelier qui ont été présentées aux participants

figurent en annexe 5. Le Secrétariat a par ailleurs communiqué aux participants le canevas des termes de référence du poste de chargé de communication au sein d'une UNLA et du référentiel de compétences de celui-ci, tels qu'ils ont été discutés et adoptés lors de l'atelier de formation en question.

47. A l'issue des discussions, ils ont pris connaissance des cinq recommandations formulées lors de l'atelier de formation d'Alger, qu'ils ont approuvées (annexe 5).

10.2 Présentation de la maquette de mise à jour du site internet de la CLCPRO

48. Le Secrétariat a, dans un premier temps demandé, l'avis des délégués concernant la version actuelle du site Internet de la CLCPRO. Il a ensuite présenté une proposition de nouvelle interface de ce site internet en vue de sa mise à jour. Les délégués ont alors fait des propositions d'amélioration qui seront prises en compte par le Secrétariat : (1) le site doit avoir un aspect plus dynamique ; (2) la rubrique « situation acridienne » doit contenir tous les bulletins des pays membres édités jusqu'à ce jour ; (3) mettre les liens des sites Internet de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale (CRC - *Commission for Controlling the Desert Locust in the Central Region*), de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du sud-ouest (SWAC - *Commission for Controlling the Desert locust in South-West Asia*), du Service d'information sur le Criquet pèlerin de la FAO (DLIS - *Desert Locust Information Service*) avec l'Observatoire acridien-Criquet pèlerin (*Locust Watch - Desert Locust*) et de l'Observatoire acridien-Criquets dans le Caucase et l'Asie centrale (*Locust Watch - Locusts in Caucasus and Central Asia*) ; (4) mettre en avant les actions qu'entreprend la CLCPRO ; (5) poster les rapports des consultations et les publications scientifiques et (6) procéder à la traduction du site en langue arabe.

11. Lieu et dates de la septième Session de la Commission (Réunion conjointe avec la neuvième Réunion du Comité exécutif)

49. Le Secrétariat a rappelé que, lors de la 6^{ème} Session de la Commission tenue à Tunis en mars 2012, les délégués avaient convenu qu'à l'aimable invitation du délégué de la Mauritanie, la Réunion conjointe de la 7^{ème} Session de la Commission et de la 9^{ème} Réunion de son Comité exécutif se tiendrait en Mauritanie en 2014, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le Pays hôte.
50. Les délégués proposent à la FAO et au Secrétariat que la Réunion conjointe de la 7^{ème} Session de la Commission et de la 9^{ème} Réunion de son Comité exécutif se tienne du 16 au 20 février 2014.

12. Adoption du rapport et clôture de la Réunion

51. Le présent rapport de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO a été adopté à l'unanimité par les délégués.
52. La séance de clôture a été présidée par M. Saïd Ghaout, Directeur du CNLAA du Maroc, en présence du D^r Annie Monard (via Skype), Fonctionnaire principale de la FAO au Siège, Responsable du Groupe « Acridiens et ravageurs transfrontières des plantes » et Secrétaire exécutif *ad interim* de la CLCPRO.
53. Dans son allocution par vidéoconférence, la Fonctionnaire principale de la FAO a informé les participants qu'elle avait pris connaissance des recommandations qu'ils avaient formulées et les a félicités des résultats positifs de la réunion en leur assurant que le Secrétariat de la Commission veillera au suivi de la mise en œuvre des

recommandations. Elle a remercié les pays membres de la CLCPRO des efforts qu'ils fournissent pour s'acquitter de leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de leur Commission. Elle a aussi assuré les participants du soutien de la FAO et de la CLCPRO pour la mise en œuvre du Plan d'action régional pour la période juin-août 2013 relatif à la menace acridienne au Sahel, que les experts des pays membres de la CLCPRO ont adopté les 10 et 11 juin lors d'une réunion précédant la présente réunion du Comité exécutif. Elle a enfin indiqué aux participants que le processus de recrutement du Secrétaire exécutif de la CLCPRO était dans sa phase finale et que sa nomination était donc imminente.

54. Le Directeur du CNLAA a ensuite prononcé la clôture officielle de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif en remerciant les délégués et représentants des institutions internationales de leur active participation. Il a remercié en particulier les représentants de l'UEMOA et de l'USAID pour avoir répondu favorablement à l'invitation de la CLCPRO. Il s'est félicité des recommandations pertinentes formulées lors de la Réunion et a souhaité aux participants un bon retour dans leur pays respectif. Il a enfin déclaré close la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO.

13. Nécrologie

Les participants aux travaux de la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO qui s'est tenue à Agadir, au Maroc, ont appris en septembre 2012 avec une profonde tristesse la disparition de leur collègue Madame Myriam Mohamed Cherif de l'Algérie, membre du Secrétariat de la Commission de lutte contre le Criquet dans la Région occidentale.

En cette douloureuse circonstance, ils présentent leurs sincères condoléances à la famille de la défunte et lui expriment leur sympathie et compassion. Ils prient le TOUT PUISSANT d'avoir la défunte en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

ANNEXES

Annexe 1.	Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO (version 2013)	17
Annexe 2.	Liste des indicateurs et sous-indicateurs du SSE du Programme EMPRES-RO définis par le groupe d'expert	20
Annexe 3.	Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 31/12/2012	26
Annexe 4.	Etat des dépenses de la CLCPRO en 2012 et 2013 (jusqu'au 31 mai).....	27
Annexe 5.	Relevé des conclusions de la formation régionale en communication (Alger, 19-23 mai 2013).....	29
Annexe 6.	Liste des participants à la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Agadir, Maroc, 12-14 juin 2013)	31

Annexe 1. Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO (version 2013)**Fiche standard de prospection/lutte CLCPRO/FAO**

(version 2013)

Pays :**Date :**

1	Point d'arrêt	1	2	3
1.1	Nom de la Localité			
1.2	Heure			
1.3	Latitude (DD MM SSS)			
1.4	Longitude (DD MM SSS / O, E)			
1.5	Superficie prospectée (ha)			
1.6	Criquet (Présent ou Absent)			
1.7	Zone à traiter (donner les coordonnées des quatre points de la zone)	1 :	1 :	1 :
		2 :	2 :	2 :
		3 :	3 :	3 :
		4 :	4 :	4 :
1.8	Superficie à traiter (ha)			

2	Conditions écologiques			
	Habitat			
2.1	Topographie (Oued, Plaine, Plateau, Collines, Dunes, Interdunes, Cultures, Pâturage, Oasis, Reg, Sebkhha, Cuvette)			
2.2	Nature sol (Sableux, Limoneux., Argileux, Caillouteux, Graveleux, Rocheux)			
2.3	Sol (Sec ou Humide)			
2.4	Humidité du sol (de x à x cm)			

	Végétation			
2.5	Etat (Reverdissement, Verte, en Dessèchement, Sèche)			
2.6	Densité (Faible, Moyenne, Dense)			
2.7	Espèces annuelles (lister les trois espèces dominantes)			
2.8	Etat (Verte, En dessèchement, Sèche)			
2.9	Couverture (%)			
2.10	En dessèchement (%)			
2.11	Stade développement (1,2,3,4,5)			
2.12	Espèces pérennes (lister les trois espèces dominantes)			
2.13	Etat (Reverdissement, Verte, En dessèchement, Sèche)			
2.14	Couverture (%)			
2.15	En dessèchement (%)			
2.16	En reverdissement (%)			

	Conditions météorologiques			
2.17	Date de dernière pluie			
2.18	Pluie approximative (Faible, Modérée, Forte)			
2.19	Quantité de pluie (mm)			
2.20	Température (°C)			
2.21	Provenance du vent (N, NO, NE, O, E, S, SO, SE)			
2.22	Vitesse du vent (m/s)			

3	Situation acridienne			
	Stade larvaire			
3.1	Stade de développement (E-1-2-3-4-5-6-Mi)			
3.2	Stade dominant (E-1-2-3-4-5-6-Mi)			
3.3	Phase (Solitaire, <i>Transiens</i> , <i>T/congregans</i> , <i>T/dissocians</i> , Grégaire)			
3.4	Comportement (Isolées, Dispersées, Regroupées)			
3.5	Couleur (Vert, Brun, Brun pigmenté, Jaune pigmenté, Noir)			
3.6	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.7	Moyenne du nombre d'individus (par touffe, m ²)			
3.8	Distance moyenne entre touffes (m)			
3.9	Activité (en Ecllosion, en Déplacement, se Nourrissant, Perchées, en Mue)			
	Bandes larvaires			
3.10	Stade de développement (E-1-2-3-4-5-Mi)			
3.11	Stade dominant (E-1-2-3-4-5-Mi)			
3.12	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.13	Densité minimale, maximale et moyenne (par m ²)			
3.14	Taille minimale, maximale et moyenne de la bande (en m ² , ha)			
3.15	Nombre de bandes			
3.16	Distance moyenne inter bandes (m)			
3.17	Couleur (Noire, Jaune pigmentée, Verte)			
3.18	Activité (en Ecllosion, en Déplacement, se Nourrissant, Perchées, en Mue)			

	Stade adulte			
3.19	Maturité (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.20	Maturité dominante (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.21	Couleur (Gris, Brun, Ailes Jaunes, Rose, Jaune)			
3.22	Phase (Solitaire, <i>Transiens</i> , <i>T/dissocians</i> , <i>T/congregans</i> , Grégaire)			
3.23	Comportement (Isolés, Dispersés, Regroupés)			
3.24	Reproduction (Accouplement, en Ponte)			
3.25	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.26	Nombre par transect (x)			
3.27	Longueur (m) et largeur (m) du transect			

	Essaims			
3.28	Maturité (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.29	Maturité dominante (Jeune Ailé, Immature, Mature)			
3.30	Couleur (Rose, Jaune)			
3.31	Reproduction (Accouplement, En Ponte)			
3.32	Activité (Posé, en Vol d'entraînement, en Vol tourbillonnant, en Vol)			
3.33	Densité minimale, maximale et moyenne (par m ²)			
3.34	Densité (Faible, Moyenne, Forte)			
3.35	Taille (ha, km ²)			
3.36	Provenance du vol (N, NO, NE, O, E, S, SO, SE)			
3.37	Destination du vol (N, NO, NE, O, E, S, SO, SE)			
3.38	Altitude (Basse, Moyenne, Haute)			
3.39	Durée de passage (en heures et minutes)			
3.40	Cohésion (Faible, Moyenne, Forte)			
3.41	Forme (Cumuliforme, Stratiforme)			

4	Lutte			
4.1	Type d'application (En couverture totale, Barrière)			
4.2	Superficie traitée et Superficie protégée (ha)			
4.3	Nom du pesticide utilisé			
4.4	Formulation (EC, UBV)			
4.5	Teneur matière active (g m. a./L ou %)			
4.6	Volume d'application (litre/ha ; g /ha)			
4.7	Quantité utilisée (litre, gramme)			
4.8	Moyens utilisés (Manuel, à Dos, Véhicule, Aérien)			
4.9	Durée de traitement (h et min)			
4.10	Taux de mortalité (%)			
4.11	Temps écoulé après traitement (en heures)			
4.12	Phytotoxicité (Présence, Absence)			
4.13	Zootoxicité (Présence, Absence)			

5	Protection			
5.1	Utilisation matériel de protection : Lunettes, Masque, Combinaison, Bottes, gants (Oui, Non)			
5.2	Observation cas d'intoxication (Oui, Non)			
5.3	Suivi taux cholinestérase (Oui, Non)			
5.4	Dégâts sur cultures (%)			
5.5	Dégâts sur pâturages (%)			

6	Commentaires			
----------	---------------------	--	--	--

Annexe 2. Liste des indicateurs et sous-indicateurs du SSE du Programme EMPRES-RO définis par le groupe d'expert

Résultat 1 : Les unités nationales de lutte antiacridienne sont durablement opérationnelles	
Indicateur 1 : % des frais annuels de fonctionnement et d'investissement couverts par le budget national de l'Etat d'ici 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
1.a) % des frais annuels de fonctionnement couverts par le budget national de l'Etat	<i>Numérateur = budget alloué ou dépenses de l'UNLA Dénominateur = budget demandé par l'UNLA</i>
1.b) % des investissements couverts par le budget national de l'Etat	<i>Numérateur = budget alloué ou dépenses de l'UNLA Dénominateur = budget demandé par l'UNLA</i>
Indicateur 2 : Toutes les unités nationales de lutte antiacridienne des 7 pays abritant les zones grégarigènes exécutent à 100% leurs plans annuels de surveillance d'ici 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
2.a) Nombre d'équipes mobilisées par mois et par campagne/nombre d'équipes à mobiliser par mois et par campagne (%)	<i>Equipes à mobiliser en période de rémission : cf. Comité de pilotage EMPRES-RO, Alger, mars 2006</i>
2.b) Nombre de quarts de degrés carrés prospectés potentiellement favorables à la reproduction/Nombre de quarts de degrés carrés à prospector potentiellement favorables à la reproduction (%)	<i>- Indicateur à mettre en œuvre dans les pays où cela est faisable - Proposition : pour les pays qui le peuvent, à l'aide d'une cartographie, établir (a priori au début de chaque saison de reproduction) les zones potentiellement favorables à la reproduction du Criquet pèlerin et sur lesquelles les prospections pourraient être conduites. - Indicateur susceptible d'évoluer au gré du retour d'expérience de la mise en œuvre du SSE dans les pays.</i>
2.c) Nombre de bulletins périodiques/an	
2.d) % de bulletins publiés selon les critères établis/total des bulletins publiés	<i>Les critères seront communiqués aux pays par le Secrétariat en concertation avec le DLIS</i>
2.e) Nombre d'enregistrements (points d'arrêt) créés/an dans RAMSES	
2.f) Superficie traitée/Superficie à traiter (%)	

Résultat 2 : Les politiques et mécanismes de gestion durable sont élaborés et mis en œuvre	
Indicateur 3 : Les plans de gestion du risque acridien sont élaborés, approuvés et exécutés dans tous les pays d'ici à 2012	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
3.a) Chaque pays membre dispose d'un plan de gestion du risque avant fin 2011	
3.b) Au moins un exercice de simulation réalisé au niveau de chaque pays et au niveau régional d'ici 2014	
3.c) Au moins une mise à jour dans chaque pays d'ici 2014	
3.d) Un montant de réserve est budgétisé dans tous les pays et au niveau régional d'ici 2013 (à préciser en \$)	
Indicateur 4 : Des plans de communication sont établis et diffusés aux niveaux national et régional d'ici à fin 2012	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
4.a) Plan de communication disponible pour chaque pays avant fin 2011	
4.b) Au moins une action de communication entreprise chaque année par les UNLAs	
Indicateur 5 : La coopération bilatérale est renforcée par l'inscription de la question de la lutte contre le Criquet pèlerin dans au moins 5 commissions bilatérales avant fin 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
5.a) Au moins 5 procès-verbaux de commissions mixtes traitant de la question acridienne sont disponibles d'ici 2014	
5.b) Au moins un rapport d'une réunion annuelle du Comité des donateurs est disponible dans chaque pays de la ligne de front d'ici 2014	

Résultat 3 : Les ressources humaines sont qualifiées et suffisantes	
Indicateur 6 : Un plan régional de 3 ans et au moins 6 plans nationaux de formation sont élaborés avant la fin du premier semestre 2011 et mis en œuvre et leur impact évalué avant fin 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
6.a) Nombre de formations nationales réalisées/planifiées annuellement	<i>Le Plan de Formation Régional II (PFR II -2011-2014) a ses propres indicateurs qui font l'objet d'un suivi au niveau des UNLAs et de la CLCPRO. Au niveau du Programme, il s'agit d'évaluer le fait que le PFR II soit réalisé dans sa globalité. Pour cela, un indicateur simple, très pertinent et facilement mesurable est le nombre des formations réalisées/planifiées annuellement. Pour l'évaluation du PFR II, se référer aux indicateurs de celui-ci.</i>
Indicateur 7 : Les personnels suffisants sont affectés conformément aux organigrammes de toutes les unités nationales de lutte antiacridienne avant 2012	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
7.a) Nombre de postes pourvus/Nombre de postes à pourvoir d'ici 2012	

Résultat 4 : Le Secrétariat de la Commission régionale est durablement opérationnel	
Indicateur 8 : Le financement durable d'au moins trois postes de cadres pour le Secrétariat de la CLCPRO est assuré avant fin 2011	
Sous-indicateurs UNLAs	<i>Remarques</i>
Pas de sous-indicateurs pour les UNLAs	

Résultat 5 : Le plan régional de recherche est mis œuvre	
Indicateur 9 : Au moins 5 thèmes de recherche sont mis en œuvre donnant lieu à 4 publications et au moins 3 applications avant fin 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	<i>Remarques</i>
9.a) Au moins 5 projets de recherche sont réalisés et les rapports correspondant disponibles d'ici 2014	<i>Sur la base des thèmes de recherche validés dans le Plan Régional de Recherche</i>
9.b) Au moins 4 publications de travaux de recherche sont disponibles d'ici 2014	
9.c) Au moins 3 résultats de recherche sont valorisés d'ici 2014	<i>Moyen de vérification : rapport annuel de fin de campagne des UNLAs</i>
Indicateur 10 : Au moins deux institutions de recherche impliquées aux niveaux national et régional dans la mise en œuvre du plan de recherche d'ici fin 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	<i>Remarques</i>
Pas de sous-indicateurs pour les UNLAs	<i>L'Indicateur 10 est très clair et mesurable. Indicateur qui concerne la CLCPRO</i>

Résultat 6 : Une gestion intégrée du Criquet pèlerin respectueuse de l'environnement est mise en œuvre	
Indicateur 11 : Les exigences de base et complémentaires du Cahier des charges environnementales (CCE) sont mises en œuvre dans les pays de la région avant 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
11.a) % de la totalité des exigences de bases mises en œuvre dans tous les pays de la RO d'ici 2013	<i>Le % sera calculé de façon harmonisée entre les pays à travers une méthodologie standard (score card) qui sera définie en 2013</i>
11.b) % de la totalité des exigences complémentaires mises en œuvre dans tous les pays de la RO d'ici 2014	<i>Le % sera calculé de façon harmonisée entre les pays à travers une méthodologie standard (score card) qui sera définie en 2013</i>
Indicateur 12 : Des méthodes de lutte alternatives sont utilisées dans 40% des situations où elles sont applicables d'ici 2014	
Sous-indicateurs UNLAs	Remarques
12.a) L'autorisation d'homologation du <i>Metarhizium</i> est délivrée dans au moins 7 pays membres de la CLCPRO d'ici 2014	
12.b) L'utilisation opérationnelle des biopesticides est effective sur 40% des surfaces des zones écologiquement sensibles à traiter infestées par des bandes larvaires d'ici 2014	
12.c) L'utilisation opérationnelle des IGR est effective sur 20% des surfaces à traiter infestées par des bandes larvaires d'ici 2014	

Annexe 3. Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 31/12/2012

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 639 000 USD. La situation de ces contributions par pays au 31 décembre 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous (montants en USD).

Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL - Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
Statut des contributions au 31/12/2012 (en USD)
Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143

Etat membre	Arriérés au 31/12/2011	2012		Arriérés au 31/12/2012
		Contribution due	Montant reçu au 31/12/2012	
Algérie	150 065,00	150 000	150 022,00	150 030,00*
Burkina Faso	58 944,81	24 000	58 860,58	24 084,23
Libye	210 614,67	165 000	0,00	375 614,67
Mali	47 231,25	24 000	0,00	71 231,25
Maroc	0,00	120 000	0,00	120 000,00
Mauritanie	146 784,39	27 000	114 119,08	59 665,31
Niger	90 816,68	19 500	0,00	110 316,68
Sénégal	1 745,96	25 500	0,00	27 245,96
Tchad	60 025,00	24 000	0,00	84 025,00
Tunisie	151 428,12	60 000	120 000,00	91 428,12
TOTAUX	917 655,88	639 000	443 001	1 113 641,22

* 13 USD de charges bancaires déduites

Au 31 décembre 2012, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 1 113 642 USD. Deux raisons expliquent cette situation :

- le montant élevé des arriérés au 31 décembre 2011 (917 656 USD) ;
- le montant total des contributions reçues en 2012, qui n'atteint pas les contributions attendues (443 002 USD reçus contre 639 000 attendus) ;

Le Directeur général de la FAO a adressé le 04 juin 2013 aux Etats membres de la CLCPRO les lettres d'appel à contribution au titre de l'année 2013, dans lesquelles il leur rappelle, le cas échéant, le montant des arriérés à régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due.

Rappelons par ailleurs que le nouveau barème des contributions, validé par la 5^{ème} Session de la CLCPRO (Agadir, Maroc, juin 2009) est appliqué depuis l'année 2011. Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est donc désormais de 639 000 USD (près de trois fois le montant précédent).

Les Etats doivent donc prendre les dispositions nécessaires pour verser régulièrement leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission et régulariser rapidement leurs arriérés.

Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO au 31 mai 2013 est de **1 536 873 USD**.

Annexe 4. Etat des dépenses de la CLCPRO en 2012 et 2013 (jusqu'au 31 mai)

Les dépenses de 2012 et 2013 jusqu'au 31 mai sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau récapitulatif des dépenses (USD) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2012 et 2013 (au 31/05/2013)

Dépenses prévues par rubriques d'activités	Budget 2012	Dépenses 2012	Budget 2013	Dépenses 2013
Formation	60 000	29 778	125 000	13 755
Appui aux formations régionales	10 000		50 000	
Appui aux formations nationales	10 000		15 000	
Appui au 3ème cycle en acridologie (intervenants étrangers, encadrants)	0		20 000	
Appui aux formations doctorales	20 000	29 778	20 000	13 755
Supervision des formations nationales	10 000		10 000	
Echange de formateurs nationaux	10 000		10 000	
Recherche	45 000	4 853	45 000	0
Appui aux projets nationaux de recherche	25 000	4 853	25 000	
Appui aux travaux de recherche des étudiants de 3ème cycle	0		0	
Appui à la mise en oeuvre du Programme régional de recherche (consultants)	15 000		15 000	
Appui éventuel à la Station d'Akjoujt	5 000		5 000	
Environnement	45 000	0	50 000	0
Contribution atelier gestion des pesticides	15 000		0	
Appui à la mise en oeuvre des exigences environnementales	10 000		10 000	
Appui à l'élaboration des cartes des zones sensibles	20 000		20 000	
Acquisition de biopesticides et d'IGR	0		20 000	
Plans de gestion des risques	15 000	0	15 000	0
Appui aux exercices de simulation	15 000		15 000	
Appui aux prospections conjointes	15 000	0	15 000	0
Contributions à l'organisation des prospections conjointes	15 000		15 000	
Suivi-évaluation	5 000	0	5 000	778
Appui à la mise en oeuvre du SSE	5 000		5 000	778
Transmission de l'information acridienne	25 000	25 176	25 000	36 344
Abonnement Novacom	25 000	25 176	25 000	36 344
Communication	15 000	7 261	10 000	0
Appui à la mise en oeuvre du Plan de communication	10 000	7 261	10 000	
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000		0	
Echanges d'experts	10 000	0	15 000	0
Echange d'experts	10 000		15 000	
Equipements non consommables	60 000	1 707	90 000	2 604
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	0		30 000	
Appui pour acquisition d'équipements de laboratoire	10 000		10 000	
Appui pour acquisition d'équipements et matériel de recherche de terrain	10 000		10 000	
Appui pour achats d'équipements des équipes de suivi environnemental	15 000		15 000	
Appui pour acquisition de matériels de prospection	10 000	1 707	10 000	2 604
Abonnement revues scientifiques	10 000		10 000	
Achat logiciels spécialisés	5 000		5 000	

Dépenses prévues par rubriques d'activités	Budget 2012	Dépenses 2012	Budget 2013	Dépenses 2013
Equipements consommables	5 000	4 840	5 000	0
Matériel consommable divers	5 000	4 840	5 000	
Appui à l'organisation des réunions (CLCPRO, EMPRES)	15 000	25 953	48 000	3 217
8 ^{ème} Réunion du Comité exécutif (5 pays)	0		30 000	3 217
Participation du Président de la Commission à la 8 ^{ème} Réunion du Comité exécutif	0		3 000	
11 ^{ème} et 12 ^{ème} Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	15 000		15 000	
6 ^{ème} Session CLCPRO, Tunis, mars 2012	0	25 953	0	
Plaidoyer auprès des partenaires	4 000	0	0	0
Visite du Président de la Commission à Rome	4 000		0	
Appui au Secrétariat	10 000	4 076	10 000	56
Appui au Secrétariat pour l'exécution de ses activités	10 000	4 076	10 000	56
Solidarité régionale	70 000	0	80 000	0
Appui éventuel aux pays en cas de résurgence	70 000		50 000	
Appui à l'organisation de la réunion des ministres des pays membres de la CLCPRO	0		30 000	
Imprévus	20 000		20 000	
Sous-total	419 000	103 642	558 000	56 754
<i>Frais de gestion FAO (13%)</i>	<i>54 470</i>	<i>33 258*</i>	<i>72 540</i>	<i>3 676</i>
Total dépenses prévues par rubrique d'activités	473 470	136 901	630 540	60 430

* : y inclus frais de gestion de la somme attribuée en 2012 à la Libye lors de la menace acridienne

Par ailleurs, lors de la Réunion conjointe des 6^{ème} Session et 7^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (mars 2012, Tunis) et en raison de la situation acridienne qui prévalait à ce moment-là en Libye, les délégués des Etats membres de la CLCPRO avaient recommandé « **D'attribuer à la Libye un montant de 300 000 USD sur le Fonds fiduciaire de la CLCPRO** », avec un premier versement d'un montant de 100 000 USD à effectuer immédiatement et le reste à verser par tranche sur demande de la Libye en fonction de l'évolution de la situation acridienne.

Ainsi, les dépenses réalisées à ce titre en 2012 (hors budget du biennium 2012-2013) se sont élevées à 152 191,78 USD réparties comme suit :

- Prise en charge des équipes de prospection/lutte et acquisition de petit matériel (100 000 USD).
- Contribution au financement de la formation de six (6) cadres libyens aux techniques de pulvérisation au Maroc, en décembre 2012 (3 574,78 USD).
- Contribution financière à la triangulation de 25 000 litres de pesticides en provenance de la Mauritanie (48 617 USD).

Annexe 5. Relevé des conclusions de la formation régionale en communication (Alger, 19-23 mai 2013)

Ont participé à l'atelier régional de formation en communication tenu à Alger, Algérie, du 19 au 23 mai 2013, les chargés de communication des UNLAs des dix pays membres de la CLCPRO. Ont aussi participé à cet atelier deux représentants de la FAO/CLCPRO ainsi qu'un consultant, expert en communication.

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de communication de la CLCPRO et du programme EMPRES-RO et plus précisément celui du renforcement des capacités en communication des UNLAs. Il constituait le point de départ d'un cycle de formation en communication qui se poursuivra dans les années futures.

Les principaux résultats en ont été les suivants :

- Rappel d'éléments clés de la communication tels que (i) les différents types de communication (institutionnelle et opérationnelle ; communication pour le développement ; communication institutionnelle interne) ; (ii) les canaux, cibles et moments de communication (travaux de groupe) et ; (iii) la communication de crise.
- Acquisition d'une méthodologie d'élaboration d'un plan national de communication par :
 - un travail sur l'outil KAP (*Knowledge, Attitudes & Practices*) qui permet d'identifier les connaissances, attitudes et pratiques des publics cibles de la communication ;
 - un travail sur des messages indicatifs de communication selon les périodes acridiennes et les cibles visées, qui servira de base de travail aux chargés de communication pour la rédaction des activités du plan national de communication de leur UNLA ;
 - la fourniture d'un canevas indicatif pour structurer un plan national de communication en lutte antiacridienne.
- Après discussion et amendement, adoption par les participants d'un canevas des termes de référence du chargé de communication des UNLAs et d'un référentiel de compétences de celui-ci.
- Les chargés de communication des UNLAs se connaissent mieux et pourront échanger entre eux leurs expériences et pratiques.

Les participants recommandent :

R1. Aux unités nationales de lutte antiacridienne, sur la base des termes de références approuvés lors de la formation en communication d'Alger, de donner toute la place institutionnelle nécessaire à la fonction de chargé de communication au sein de leur organigramme respectif.

R2. Aux unités nationales de lutte antiacridienne que la fonction de chargé de communication soit la plus proche possible de celle du Chef de l'Unité nationale de lutte antiacridienne et que le chargé de communication travaille de façon très étroite avec le Service en charge de l'information acridienne.

R3. Que les unités nationales de lutte antiacridienne mettent à jour/élaborent leur plan national de communication à l'aune des outils méthodologiques qui ont été dispensés au cours de la formation en communication d'Alger.

R4. Aux unités nationales de lutte antiacridienne, qu'une stabilité de la fonction de chargé de communication soit assurée, la personne occupant cette fonction devant

(i) participer à plusieurs ateliers/rencontres successifs, y compris à distance, sur le sujet, dans les années futures et (ii) servir de point focal communication.

R5. A la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale de poursuivre son appui de renforcement des capacités auprès des unités nationales de lutte antiacridienne de ses pays membres dans le domaine de la communication.

Annexe 6. Liste des participants à la 8^{ème} Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Agadir, Maroc, 12-14 juin 2013)

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
MALI					
Diakité	Fakaba	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur du CNLCP	+223 20 22 01 82 +223 20 22 01 93	fakabadiakit@yahoo.fr cnlcp@cnlcp.net
MAROC					
Ghaout	Saïd	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Directeur du CNLAA	+212 52 82 42 330	s.ghaout@gmail.com
Lagnaoui	Saïd	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Coordinateur CNLAA	+212 661 28 33 19	lagnaouisaid@gmail.com
MAURITANIE					
Ebbe	Mohamed Abdallahi	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+222 464 82 828	maouldbabah@yahoo.fr
NIGER					
Garba	Yahaya	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur général du CNLA	+227 970 00 300	ajwal88@gmail.com
SENEGAL					
Diongue	Aliou	Ministère de l'agriculture, Direction de la protection des végétaux	Chef de la Division des avertissements agricoles	+221 77 71 05 081	a.diongue@yahoo.com
UEMOA					
Sanou	Hilaire	UEMOA	Chargé de la sécurité sanitaire des végétaux	+226 73 40 08 84	hsanou@uemoa.int
USAID					
Belayneh	Yene	United States Agency for International Development (USAID)	Senior Technical Advisor for Pesticides and Pests and AELGA Project Manager	+1-202-712-1859	ybelayneh@usaid.gov
FAO/CLCPRO					
Jemmazi	Adel	CLCPRO	Président de la CLCPRO	+216 986 12 215	adeljemmazi@yahoo.fr
Dridi	Hichem	CLCPRO	Consultant OTC	+213 66 78 26 204	Hichem.Dridi@fao.org
Menon	Dominique	CLCPRO/FAO	Agronome	+39 065 70 55 289	Dominique.Menon@fao.org
Ould Ahmedou	Mohamed Lemine	CLCPRO/FAO	Acridologue	+39 065 70 53 798	Lemine.Ouldahmedou@fao.org

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CCE	Cahier des Charges Environnementales
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre National de Lutte Antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (Bamako, Mali)
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES-RO	EMPRES en Région occidentale
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II / Complexe horticole d'Agadir, Maroc
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> / Régulateur de croissance des insectes
KAP	<i>Knowledge, Attitudes & Practices</i> / Connaissances, attitudes et pratiques
PFR	Plan de Formation Régional
PNUA	Plan National d'Urgence Antiacridien
PSMS	<i>Pesticide Stock Management System</i> / Système de gestion des stocks de pesticides
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RO	Région Occidentale
SSE	Système de Suivi et Evaluation
SWAC	<i>Commission for Controlling the Desert locust in South-West Asia</i> / Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Asie du sud-ouest
UBV	Ultra-bas volume
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNLA	Unité Nationale de Lutte Antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> / Agence des Etats-Unis pour le développement international
USD	<i>United States dollar</i> – Dollar des Etats-Unis